

1850
C O P I E

DE LA LETTRE DE M. BLANCHELANDE,

GOUVERNEUR DE SAINT-DOMINGUE,

A M. DE BERTRAND,

MINISTRE DE LA MARINE

C O N T E N A N T

Le récit des malheurs affreux arrivés au Cap.



C O P Y

RECEIVED BY THE DIRECTOR

OF THE BUREAU OF INVESTIGATION

U. S. DEPARTMENT OF JUSTICE

WASHINGTON, D. C.

SEP 11 1964

FROM: SAC, NEW YORK (100-100000)

C O P I E
DE LA LETTRE DE M. BLANCHELANDE,
A M. DE BERTRAND,
MINISTRE DE LA MARINE.

Au Cap, le 2 septembre 1791.

M O N S I E U R ,

J E profite d'un bâtiment partant pour la Jamaïque, pour envoyer au gouverneur cette dépêche, avec prière de la faire passer en Angleterre, et de-là en France.

Je vous dois compte des malheurs affreux que nous éprouvons.

Le 22 du mois d'août dernier, je fus invité par l'Assemblée provinciale du Nord, d'être présent à la déclaration de diverses personnes blanches et de couleur, arrêtées la veille par des gardes ou patrouilles militaires. Par les dépositions de ces personnes, je fus convaincu qu'il

Il y avoit un projet de conspiration formé, particulièrement contre la ville du Cap, sans pouvoir précisément imaginer s'il l'étoit par des blancs, gens de couleurs ou nègres libres, ou bien par les esclaves. Il étoit question, la nuit de ce jour, de mettre le feu à des habitations voisines du Cap, incendie qui devoit se répéter dans cette ville, et devoit servir de signal pour assassiner les blancs.

La connoissance de cet horrible projet fit prendre des mesures pour prévenir ces malheurs.

Le 23 au matin, plusieurs habitans de la campagne se retirèrent au Cap, fuyant leurs habitations ; ils rapportoient que divers ateliers étoient en insurrection, et que nombre de personnes blanches avoient été tuées ou blessées par les nègres.

A ces bruits j'ordonnai à la compagnie des Grenadiers du régiment du Cap, et j'invitai les Dragons patriotes, de se rendre sur l'habitation de Noë plaine du Nord, et au Capitaine de cette compagnie, de faire les dispositions qu'il jugeroit convenables pour faire rentrer les ateliers dans le devoir. L'Assemblée provinciale de son côté, envoya des troupes à cheval et des Volontaires au haut du Cap, distant d'une petite lieue de la ville, pour les mêmes fins. Je fis

occuper ce poste par un fort détachement du régiment du Cap.

Ces mesures remirent un peu de tranquillité dans la ville , mais elle fut bientôt troublée par la nouvelle que les nègres révoltés avoient mis le feu dans les cases à bagasse , et les canes des habitations de l'Acul , et qu'ils gagnoient la plaine du nord et le quartier Morin ; on ajouta qu'un gros d'environ mille nègres étoit rassemblé , et qu'il augmentoit toujours. Je fis renforcer mon premier détachement qui resta deux jours à la baie de l'Acul ; mais les nouvelles m'apprenant successivement la jonction de divers ateliers avec les révoltés , et les Assemblées générale et provinciale me témoignant la plus grande crainte pour la ville qui contient huit ou dix mille nègres mâles , ces considérations me déterminèrent à rappeler le poste de la baie de l'Acul pour couvrir le Cap. Pendant cette expédition il a été tué environ cinquante nègres.

L'Assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue qui tient ses séances au Cap , voyant la province du Nord dans le plus grand danger , et informée que les troupes patriotiques n'étoient pas suffisamment instruites quel étoit celui dont elles devoient recevoir les ordres et diriger leurs mouvemens , considé-

rant qu'une pareille disposition d'esprit tendroit à laisser dans l'inertie les forces patriotiques , dans une circonstance où leur réunion aux troupes de ligne étoit le plus nécessaire ; l'Assemblée générale , dis-je , me requit de pourvoir à tout ce que demandoit la sûreté publique , et de donner , pour cet objet , tous les ordres nécessaires , etc. Je m'en chargeai.

Les troupes de ligne et patriotiques à mes ordres , j'établis un poste d'environ deux cents cinquante hommes , tant d'infanterie que de cavalerie , au haut du Cap , que je confiai d'abord à M. Toujard , lieutenant-colonel du régiment du Cap. Sur le déclin du jour il y a eu quelque fusillade , où à-peu-près une quarantaine de nègres furent tués. J'établis un autre poste à la petite anse , d'environ deux cents hommes , et je plaçai à ces deux postes l'artillerie convenable. Entre ces deux corps et le Cap j'établis ainsi de petits corps-de-garde , dans les lieux où je pouvois prévoir quelque danger , le long de la rivière. Dans les autres extrémités de la ville , et sur les routes qui y aboutissent , je pris de même toutes les précautions pour arrêter toute incursion.

J'ordonnai à la corvette , la fauvette , de s'embosser au fond de la baie pour faire feu sur le chemin de la petite anse , et à la frégate *la pru-*

dente, près Picolet, pour battre sur le chemin de ce fort. Je m'occupai ensuite de l'intérieur de la ville, et je m'assurai que nous n'avions rien à craindre pour elle. A la demande de l'Assemblée générale, je mis embargo sur les bâtimens de long cours; cette précaution qui subsiste toujours, a pour objet de garder tous les gros bâtimens dans la rade, afin d'avoir une ressource pour embarquer les femmes et enfans, en cas d'accident plus affreux.

Si mes moyens me l'eussent permis, je ne m'en serois pas tenu à cette simple défense; j'aurois fait chasser aussi-tôt ces nègres et les aurois réduits.

Mais la ville du Cap, possède dans son sein un nombre considérable d'ennemis dangereux de toutes les couleurs. On a découvert successivement dans la ville, et l'on découvre encore journellement divers complots qui prouvent que la révolte est combinée avec les nègres de la ville et ceux de la plaine, de sorte que nous sommes dans une surveillance perpétuelle pour empêcher un premier feu dans la ville, qui entraîneroit bientôt un incendie général.

Tous les citoyens sont excessivement effrayés; ayant au milieu d'eux le foyer de la révolte. Il est certain que la position de la Colonie est affreuse et épouvantable; au moment que j'écris,

le grand mal n'est encore que dans la plaine ; depuis les paroisses de Plaisance et du Borgne, non compris jusqu'à celles du Trou et de Vallière aussi non compris , tout est brûlé.

J'écrivis le 24 du mois dernier à MM. Nunez et Pépin , Commandans espagnols , pour leur demander des secours ; je les invitai à faire avancer sur les frontières les forces qu'ils pourroient avoir dans leurs commandemens , et de leur donner l'ordre de se réunir aux troupes françaises , lorsque celles-ci les en requerroient. J'adressai à chacun de ces Commandans une lettre pour le gouverneur général de San-Domingo , à qui je faisois part de nos malheurs , et le requérois aussi en même temps de nous envoyer des secours en hommes , d'après l'article 9 , du traité définitif de police entre les cours de France et d'Espagne , et le priois d'approuver les mesures qu'auroient pu prendre provisoirement MM. Nunez et Pépin.

J'écrivis ce jour-là aussi aux Gouverneur de la Jamaïque , de la Havane , et au président des États-Unis de l'Amérique , pour leur demander des secours en hommes. J'y fus engagé par un arrêté de l'Assemblée générale , qui , de son côté , envoyoit des commissaires à la Jamaïque et aux États-Unis , pour y faire les mêmes demandes ; les réponses ne sont pas encore parvenues. Ce-

pendant , Don Pépin m'a accusé la réception de la lettre que je lui ai écrite ; il m'a mandé qu'il alloit rassembler les troupes sur la frontière ; et qu'au reçu des ordres de son général , il les feroit entrer dans la partie française ; mais ce secours sera bien mince ; déjà les Américains en rade , de cette ville , m'avoient généreusement offert 150 hommes que j'ai acceptés , et qui se conduisent parfaitement bien.

L'Assemblée générale considérant que la Colonie étoit dans le plus grand danger , et particulièrement la partie du Cap , où les ateliers étoient en révolte ouverte , et jugeant qu'il étoit instant d'user de tous les moyens propres à arrêter les maux qui la dévastoient , et dont les progrès se manifestoient de la manière la plus affreuse ; l'Assemblée générale , dis-je , sur l'offre que firent les gens de couleur , de partager les périls et les fatigues des troupes patriotiques et de ligne , a accepté leur secours ; ils ont laissé pour garant de leur fidélité , leurs femmes , leurs enfans et leurs propriétés.

Cette disposition , sage assurément dans les circonstances où nous sommes , me donna l'espoir de réduire plutôt les rebelles , quand nous pourrions marcher à eux. En effet ces hommes de couleur sont craints des nègres , connoissent leurs allures et sont capables de détourner leurs

projets , ils sont aussi d'un grand soulagement pour les troupes de ligne et patriotique.

J'en ai disposé aussi-tôt. J'en ai répandu dans tous les postes et sur-tout dans le morne qui touche au Cap. Je conserve en ville la majeure partie de ces hommes pour les avoir au besoin.

La marine royale m'a proposé d'occuper un poste sur le mont Saint-Michel ; j'y ai consenti. Elle sert avec le plus grand zèle , et elle est on ne peut pas plus utile.

Quoique le Cap soit toujours l'objet principal de mes sollicitudes , les paroisses voisines ne laissent pas que de m'inquiéter vivement , et je cherche à venir à leur secours , plus en munitions de guerre et de bouche , qu'en hommes ; mais les moyens me manquent. L'assemblée générale m'ayant invité de nommer M. de Revouvrai marechal-de-camp commandant des troupes patriotiques de la partie de l'est de la province du nord , je lui en ai expédié la commission , et en même temps je lui ai donné le commandement de 50 hommes de troupes de ligne qui se trouvent dans cette partie. Il doit avec ces forces former un corps d'environ 500 hommes dont l'emploi est d'empêcher que l'insurrection se communique dans la partie du Fort-Dauphin , d'Ouanaminthe , et dans le cas que les circonstances

lui permissent de faire quelque sortie offensive, de ne pas négliger l'occasion.

La partie de l'ouest de la province du Nord dont certains ateliers se sont aussi revoltés, avoit besoin d'un Commandant capable de diriger les troupes patriotiques de cette partie. Sur l'invitation qui m'a été faite par l'Assemblée générale, j'ai nommé M. Cazamajor, commandant pour le Roi au port de paix, à cette place; je l'ai engagé à composer un corps de citoyens blanc et d'hommes de couleur qui puisse former avec succès une résistance contre les revoltés du Borgne, petit St. Louis, Port de Paix, &c.

La Tortue, pouvant devenir au point de retraite pour les citoyens de ces quartiers, j'ai envoyé dans cette île les canons, armes et munitions de guerre, dont j'ai pu disposer. J'ai établi des petits bateaux pour croiser, depuis Caracole jusqu'au port Margot, et de ce dernier lieu dans le canal de la Tortue; je leur ai donné l'ordre de couler généralement toutes les petites embarcations qui pourroient être suspectes, et surtout celles qui auroient à leur bord des nègres revoltés.

J'ai donné des ordres pour faire venir de la garnison du Port-au-Prince 300 hommes et 4 pièces d'artillerie qui débarquant aux Gonaïves, occuperont avec les citoyens et hommes de

couleur , les gorges et passages depuis la Marmelade , en occupant les paroisses de Plaisance et du Port-Margot jusqu'à la Mer ; par ce moyen la revolte sera arrêtée à cette hauteur, et ne communiquera pas dans les provinces de l'Ouest et du Sud , en supposant toute fois qu'elle n'ait pas été combinée par des blancs philanthropes, que l'on soupçonne beaucoup avoir été envoyés de France pour occasionner cette abominable et inhumaine révolution ; dans ce dernier cas la Colonie est perdue sans ressource.

L'Assemblée générale s'occupant de son côté de tout ce qui pouvoit tendre au salut de la colonie, et considérant que la formation de trois régimens étoit nécessaire , non-seulement pour sa garde et sa sûreté , mais encore pour y retirer quantité d'individus que les malheurs du temps ont plongés dans la misère , par la grande stagnation qui règne dans presque toutes ses parties ; et reconnoissant l'utilité de cette formation , dans l'état critique où se trouve la Colonie , j'ai approuvé provisoirement l'arrêté de cette Assemblée, dont vous trouverez ci-joint un exemplaire.

M'étant apperçu, dans différentes circonstances , que les troupes patriotiques n'étoient pas bien pénétrées que , de l'esprit d'ordre et de discipline, dépendoit la sûreté de la ville et la sûreté individuelle ; qu'il étoit important de prévenir

les malheurs qui pourroient résulter de ces défauts , je disposai un règlement provisoire dont l'Assemblée générale a absolument adopté les dispositions.

Désirant pareillement faire rentrer les ateliers dans leur devoir, par la voie de la douceur, voulant par-là épargner leur sang et la fortune des particuliers, j'ai fait un projet de proclamation que j'ai remis à l'Assemblée générale; elle l'a trouvé impolitique; il est resté sans effet. Je crois cependant qu'il auroit pu en produire un favorable : je l'ai fait à la portée des rebelles ; je le joins ici.

J'avois proposé à l'Assemblée générale de me mettre en plaine avec le régiment du Cap, composé seulement, à cause de ses détachemens au Mole et autres lieux, de cinq à six cents hommes au plus ; d'y joindre environ quatre cents mulâtres et tout ce que j'aurois pu rassembler de dragons de troupes patriotiques, de laisser le reste des patriotes pour surveiller la ville ; mais la crainte peut-être fondée, pour ne pas dire la terreur que l'on a au Cap des mauvaises intentions des esclaves qui y sont renfermés, a mis obstacle au désir que j'avois de tenir la campagne, seul moyen de réduire et d'écraser les révoltés, qui continuent à sacager la plaine, parce qu'ils n'y trouvent aucun empê-

chement. S'ils gagnent les mornes, ce peut être une guerre à ne plus finir. Ma proposition a été unanimement rejetée ; l'on m'a donné généralement de si bonnes raisons, que malgré ma manière de voir, je n'ai pu me dispenser de me rendre. J'ai peut-être autant de caractère qu'un autre ; mais je suis homme public, et dans les circonstances qui intéressent tous les citoyens, j'ai cru devoir étant aussi à portée des représentans de la Colonie, leur transmettre mes projets, afin de mettre à couvert ma responsabilité, et concourir avec eux au mieux, et c'est ce que j'ai fait. Je dois vous prévenir, Monsieur, que j'ai fait une demande à la Jamaïque, de 6000 fusils et 1000 paires de pistolets, et de 1000 sabres. Notre arsenal est vide, dans toute l'étendue du terme, excepté en poudre et balles, dont nous avons encore quelque provision. Je vous demande donc de vouloir bien y pourvoir. Je ne puis vous envoyer aujourd'hui un état de nos besoins ; mais ils sont immenses en tout genre. Nous n'avons, à l'arsenal, aucun fusil, pas un pistolet ni sabres ; ce sont des demandes qui me sont faites vingt fois par jour. J'ai la douleur de ne pouvoir satisfaire un chacun. Nous avons de la poudre et des balles ; mais nous en consommons vingt fois plus avec les soldats patriotes qu'avec les troupes de ligne.

Je demanderois pour le moment ;
15000 fusils garnis de leurs bayonnettes ;
6000 paires de pistolets
6000 sabres ;
6000 hommes de troupes-reglées ;
2 vaisseaux de ligne , des frégates et corvettes ;
6000 selles pour la cavalerie patriotique dont
l'emploi est du plus grand avantage ;
6000 brides.

Voilà un apperçu bien nécessaire si la revolte
s'étend dans les trois provinces.

Signé B L A N C H E L A N D E .

P. S. Je viens monsieur de lire ma dépêche,
le stile en est détestable ; mais étant nuit et jour
distrain par des courses , et chez moi par mille
et une personnes qui ont ou qui croient avoir
affaire à moi , mon recit s'en ressent , il m'est
impossible d'être plus éloquent , je vous demande
de l'indulgence en faveur des circonstances. Je
vous engage à venir promptement à notre
secours.

A P A R I S .

DE L'IMPRIMERIE DES AFFICHES,
Hôtel de la Correspondance , Rue Neuve St. Augustin.

E791
B641c

63-134
Nov 62
WORMSER

